



HONORAIRES 2019

VENTE SUR HABITATION

MANDAT A LA CHARGE DU VENDEUR

Forfaitairement jusqu'à 17 500 € = 2 000 €
Forfaitairement de 17 501 € à 25 000 € = 2 500 € T.T.C.
De 25 001 € à 120 000 € = 8.33 % H.T. = 10 % T.T.C.
De 120 001 € à 170 000 € = 7.50% H.T. = 9 % T.T.C.
De 170 001 € à 220 000 € = 6.67% H.T. = 8 % T.T.C.
Plus de 220 001€ = 5.83 % H.T. = 7 % T.T.C.

MANDAT A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Forfaitairement 8.33 % = 10 % T.T.C

AVIS DE VALEUR : 200€ T.T.C

VENTE SUR COMMERCES

Forfait minimal : 4 000 € T.T.C.
Jusqu'à 300 000 € : 8.33 % H.T. = 10% TTC
DE 300 001 € à 500 000 € : 7.50 % H.T = 9 % T.T.C
Plus de 500 001 € : 6.67 % = 8 % T.T.C.

VENTE PARKING ET GARAGE

Forfait pour vente parking aérien : 2 500 € T.T.C.
Forfait pour vente parking en sous sol, box en sous-sol ou garage : 3 500€ T.T.C.

Forfait pour l'établissement d'un bulletin d'information de l'acquéreur dans le cadre des dispositions rendues obligatoire par la loi ALUR (immeubles soumis au régime de la copropriété) : 195.00 € T.T.C.

VENTE TERRAINS ET TERRAINS DE LOISIRS

Forfait pour vente de terrains constructibles : 10000€ T.T.C
Forfait pour vente de terrains de loisirs : 5000€ T.T.C

TARIFS HONORAIRES DE LOCATION SUR BAIL D'HABITATION VIDE ET MEUBLES

entremise et négociation à la charge exclusive du bailleur : **gratuit**
Suivant la surface habitable du logement, les frais sont partagés par moitié entre le bailleur et le preneur à bail :

- Visite : 4.00 € T.T.C du m²
- Constitution du dossier et rédaction du bail : 9.00 € T.T.C du m²
- Etablissement de l'état des lieux : 6.00 € T.T.C. du m²

TARIFS HONORAIRES DE LOCATION SUR LES AUTRES BAUX

Bail professionnel, bail de droit commun (garages, emplacement de stationnement, ou résidence secondaires) **12.54 % HT** sur la base du loyer annuel hors charges, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur à bail.
Bail commercial : **12.50 € H.T.** sur la base du loyer annuel, charges et taxes comprises à la charge du preneur à bail.